

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU BASSIN AUTERIVAIN  
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	31	39

**N° 216/2019**

**OBJET : Ajustement budgétaire de la section de fonctionnement – Budget ERIS - Décision modificative n°1**

**L'an deux mille dix-neuf et le 3 décembre à 20h30,**

**Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 27 novembre 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Céline GABRIEL, Cathy HOAREAU, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Annick MELINAT, Catherine MONIER, Danielle TENSA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Denis BEZIAT, Dominique BLANCHOT, Pierre-Yves CAILLAT, Joël CAZAJUS, Gilles COMBES, Michel COURTIADÉ, Serge DEJEAN, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Philippe FOURMENTIN, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, René MARCHAND, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Pascal TATIBOUET, Guy VESELY, Sébastien VINCINI.

**ABSENTS AVEC PROCURATION** : Nadine BARRE donne procuration à Philippe FOURMENTIN, Pascal BAYONI à Dominique BLANCHOT, Jean-Claude BLANC à Joël CAZAJUS, Patrick CASTRO à Danielle TENSA, Jean CHENIN à Serge BAURENS, Monique DUPRAT à René AZEMA, Bernard TISSEIRE à Serge DEMANGE, Michel ZDAN à Jean-Louis REMY

**ABSENTS** : Messieurs Jean DELCASSE et Serge MARQUIER,

**ABSENTS EXCUSES** : Mesdames Monique COURBIERES, Nadia ESTANG, Pierrette HENDRICK, Sabine PARACHE et Messieurs Joël MASSACRIER, René PACHER et Jean-Claude ROUANE.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Danielle TENSA a été nommée secrétaire de séance.**

Monsieur le Vice-Président en charge des finances informe les membres de l'assemblée qu'afin de pouvoir commencer les travaux d'aménagement du lotissement ERIS au plus tôt, il est nécessaire de modifier les inscriptions budgétaires du budget ERIS comme suit :

**Section de fonctionnement :**

- Augmentation des crédits budgétaires en dépenses, chapitre 011 (article 605 – Equipements et travaux) : 117 290.59 €
- Augmentation des crédits budgétaires en dépenses, chapitre 011 (article 6045 – achat études) : 2 206.54 €
- Augmentation des crédits budgétaires en dépenses, chapitre 011 (article 608 – Frais accessoires) : 58 000 €
- Augmentation des crédits budgétaires en recettes, chapitre 70 (article 7015 – vente de terrains) : 177 497.13 €

Considérant l'exposé ci-dessus, le conseil communautaire, à l'unanimité :

**ADOpte** la proposition ci-dessus relative à l'ajustement budgétaire,

**MANDATE** Monsieur le Président à toute fin d'exécution de la présente.

Fait et délibéré à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,  
Serge BAURENS